

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de CHF 1'000'000.-

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	19 juin 2019
Dossier communiqué le	:	27 juin 2019
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2019 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	14 octobre 2019
Délai de réception des résolutions à l'ACG	:	21 octobre 2019 (= délai d'opposition + délai de transmission)

a) Investissements consacrés au réseau inter-administrations genevoises (RIAG)

Pour mémoire, le réseau inter-administrations genevoises (RIAG) a été initié en partenariat avec le canton, dans le but de relier toutes les mairies. **À ce jour, la construction du réseau est achevée et relie les 44 communes membres du Groupement intercommunal d'informatique (SIACG).**

Le raccordement des 7 dernières communes en fibre optique (Avully, Bardonnex, Cartigny, Céligny, Chancy, Choulex, Hermance) a été mené dans les délais prévus et en recherchant le maximum de collaborations possibles avec les partenaires publics intéressés, ce qui a permis des économies substantielles sur le budget d'investissement spécifique voté le 24 juin 2015 par l'Assemblée générale.

Il y a toutefois lieu de préciser, pour 2020, que les dépenses liées au réseau et aux salles représenteront :

- CHF 400'000.-, d'une part, pour l'augmentation de la capacité de stockage et de traitement destinée à permettre l'absorption de l'augmentation exponentielle du volume des données traitées par les communes et, d'autre part, pour les éléments actifs et de sécurité de l'ensemble du réseau.
- CHF 100'000.- pour les interventions sur le réseau existant, nécessitées notamment par les chantiers sur le territoire cantonal.

b) Autres investissements

Les investissements concernant les applicatifs communaux 2020 du groupement intercommunal d'informatique sont budgétisés à CHF 600'000.-, dont CHF 100'000.- seront financés par le groupement.

Eu égard à l'importance, pour cette entité intercommunale réunissant 44 des 45 communes genevoises, de pouvoir continuer à répondre aux contraintes légales ainsi qu'aux besoins en fonctionnalités informatiques toujours plus nombreux des communes, il est apparu indispensable de continuer à les financer à hauteur de CHF 500'000.- par le Fonds intercommunal.

Au vu de ce qui précède, l'Assemblée générale, réunie le 19 juin 2019, a décidé de reconduire, pour 2020, la dépense d'investissements informatiques intercommunaux de CHF 1'000'000.- destinée à financer :

- les investissements concernant le réseau RIAG existant à hauteur de CHF 500'000.-
- les investissements du Groupement intercommunal d'informatique pour un montant de CHF 500'000.-.